



AVIS PUBLIC

Propriété sise au 4210, route des Rivières (lot 2 846 576) secteur Saint-Étienne-de-Lauzon

La population est avisée qu'à sa séance ordinaire du conseil d'arrondissement des Chutes-de-la-Chaudière-Ouest qui se tiendra le **mercredi 23 janvier 2019, à 18 h 30**, à la salle du conseil d'arrondissement située au 711, avenue Albert-Rousseau, Lévis (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), le conseil statuera sur la demande suivante :

- Rendre conforme la marge de recul avant minimale de l'habitation unifamiliale isolée existante à 4,97 mètres au lieu de 7,5 mètres, tel que prescrit par l'article 18 du Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre, et ce, avant que le conseil ne rende sa décision sur cette demande.

Donné à Lévis, 8 janvier 2019

Hélène Jomphe, chef de service